



FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR

31^e Festival International Nature Namur Du 11 au 19 octobre 2025

Candidatures aux Expos Photos

Avertissement

Toute personne proposant sa candidature pour exposer au Festival International Nature Namur certifie être l'auteur des images présentées et atteste que son comportement n'a nui en aucune manière à la préservation des espèces naturelles ou à la protection des milieux, conformément aux réglementations en vigueur.

Comment postuler ?

Ce document est un formulaire de candidature pour exposer à la 31^e édition du Festival International Nature Namur. Il ne consiste pas en une inscription.

Les dépôts de candidatures sont ouverts dès le 26 novembre 2025.

Pour postuler valablement, complétez le formulaire en ligne sur www.festivalnaturenamur.be.

Vous avez jusqu'au jeudi **28 février 2025 à minuit**.

Dans ce formulaire, nous vous demandons, en plus des informations générales, de télécharger :

- Les photos qui feront partie de votre expo (en format JPEG et HD) ;
- Une planche contact (toutes les images de votre dossier sur une même page sous forme de vignettes) ;
- Idéalement des photos de vos tirages (si vous en disposez).

Les candidats sélectionnés par le comité de sélection du Festival seront avertis par mail en mars 2025.

REMARQUES :



- En cas de participation, votre présence sera exigée durant toute la période des Expos Photo du Festival, à savoir 5 jours (du mercredi 15 au dimanche 19 octobre 2025)
- Vous acceptez que le Festival se trouve en Belgique et qu'il faudra vous déplacer pour y participer. Les frais de déplacement sont à votre charge.
- Taille minimale de vos tirages : 40*60 cm
- En aucun cas, le Festival ne pourra être tenu pour responsable d'un manque de vente de vos tirages, calendriers, cartes postales ou livres. Le Festival se charge de de vous mettre dans les meilleures conditions pour accueillir le public et déploie les volets de communication nécessaires (TV, Radio, Papier) pour assurer une présence suffisante du public.

Matériel à votre disposition

- Entre 12 et 15 m de panneaux en bois, grilles, panneaux d'expo comportant un système d'accroche classique (chaînes et crochets, cimaise ou autre, en fonction de l'endroit où vous exposerez) ;
- Une table (1,20 ou 1,50 m de long) et 2 chaises, excepté pour les expos extérieures ;
- Nappage des tables (si vous en faites la demande)
- Panneaux d'expos ;
- Eclairage et accès à l'électricité ;
- Connexion WiFi.

Infos pratiques

- Le Village Nature ouvre ses portes de 10h à 18h chaque jour de la semaine et du weekend (il est interdit de remballer ses affaires avant cette heure-là sauf indication contraire du comité organisationnel du Festival).
 - Si une ouverture exceptionnelle est prévue au-delà de cette heure, nous vous en ferons part au plus vite.
- Le Village Nature se trouve à la Route Merveilleuse, 64, 5000 Namur (Lieu-dit Terra Nova).
- Un petit déjeuner est prévu ainsi qu'un bar gratuit est accessible pour chaque exposant. Pour les partenaires présents, le bar est payant.
- Toutes les infos pratiques concernant les dates de montage/démontage, l'accès aux lieux d'exposition et les dates d'ouverture des expositions seront transmises en temps et en heure aux candidats sélectionnés.
- Pour les exposants non belges, un hébergement en gîte ou chambre d'hôte est offert au(x) photographe(s) auteur(s) de l'exposition. Toute personne supplémentaire sera facturée à l'exposant.

Droit d'auteur et utilisation des œuvres

En posant sa candidature, le photographe dont l'expo est sélectionnée autorise le Festival International Nature Namur à reproduire et à diffuser ses œuvres dans le cadre de la promotion des Expos Photos et/ou du Festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Festival. En outre, le photographe autorise le Festival à pouvoir utiliser l'une de ses images comme visuel de la nouvelle édition. Les images sont toujours accompagnées du nom de l'auteur.



Données à caractère personnel

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre de nos activités photos. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : info@festivalnaturenamur.be.

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

Application du règlement

Toute candidature au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

Le présent règlement est également disponible sur le site internet du Festival International Nature Namur : www.festivalnaturenamur.be.

Pour toute information complémentaire :

Festival International Nature Namur
Rue du réemploi, 4
5020 Suarlée
Belgique

Contact : +32 (0)81 43 24 20 | info@festivalnaturenamur.be

Site internet : www.festivalnaturenamur.be

Conditions de participation disponibles en français • en anglais

